



Comité des finances et du développement économique

Procès-verbal 28

Le mardi 7 septembre 2021

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à la réunion se fera par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 22 septembre 2021 dans le Rapport No 28A du Comité des finances et du développement économique.*

Présents : **Président: Mayor J. Watson**
 Vice-présidente: Conseillère L. Dudas
 Conseillers: J. Cloutier, G. Darouze, E. El-Chantiry, G. Gower,
 A. Hubley, M. Luloff, S. Moffatt, J. Sudds, T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 27 - le 6 juillet 2021

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- OCC 21-09 - Données sur les appels au 3-1-1
- OCC 21-08 - Processus de recrutement pour le directeur général du Service de transport en commun

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

1. JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION –30 SEPTEMBRE (À PARTIR DE 2021)

ACS2021-ICS-LEG-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Ce rapport sera présenté au Conseil le 8 septembre 2021 dans le rapport no 28 du Comité des finances et du développement économique

Que le Comité des finances et du développement économique recommande que le Conseil municipal observe la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et demande au directeur municipal d'ajuster les offres de services de la Ville de la façon décrite dans le présent rapport.

ADOPTÉE

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

2. PLAN MUNICIPAL SUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

ACS2021-CSS-GEN-010

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande que le Conseil reçoive ce rapport à titre d'information.

REÇUE

Donna Gray, directrice générale des Services sociaux et communautaires fait quelques remarques préliminaires, puis Suzanne Obiorah, directrice du Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social, Direction générale des services sociaux et communautaires, donne une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

En réponse aux questions, M^{me} Obiorah présente les programmes pilotes, le processus de recrutement et d'engagement communautaire, les ateliers et les réunions portes ouvertes.

Au terme de la discussion, le Comité PREND ACTE de ce point d'information.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES FINANCES

3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS 2021 – RAPPORT D'ÉTAPE DU T2

ACS2021-FSD-FIN-0021

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil ce qui suit :

1. **Prendre connaissance des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations du T2 et des prévisions de fin d'exercice 2021, exposées dans les documents 1, 2 et 3;**
2. **Prendre connaissance des ajustements budgétaires exposés dans le document 4, effectués en vertu du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (no 2020-360) dans sa dernière version, en ce qui concerne les travaux d'immobilisations;**
3. **Approuver les ajustements budgétaires exposés dans le document 5; et**
4. **Autoriser le personnel à effectuer les ajustements comptables nécessaires indiqués dans le document 5.**

REÇUES et ADOPTÉES

SERVICES NOVATEURS POUR LA CLIENTÈLE

4. BILAN ANNUEL DE L'APPROVISIONNEMENT POUR 2020

ACS2021-ICS-PRO-0004

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

1. **Que le Comité des finances et du développement économique et le Conseil prennent connaissance du présent rapport.**
2. **Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver la dérogation à l'article 39 du Règlement sur les approvisionnements pour faire en sorte que les rapports semestriels de 2021 sur les détails relatifs à l'exercice de la délégation de pouvoirs pour tous les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 25?000 \$ soient remis en un seul rapport consolidé au deuxième trimestre de 2022, conformément à la fréquence habituelle de soumission des rapports des Services de l'approvisionnement et tel que décrit**

plus en détail dans le présent rapport.

REÇUES et ADOPTÉES

5. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ HÔTE DU CENTRE
ENVIRONNEMENTAL DE WEST CARLETON

ACS2021-ICS-LEG-0003

WEST CARLETON-MARCH (5)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

- 1. d'approuver l'entente provisoire avec la municipalité hôte du Centre environnemental de West Carleton, comme l'indique le document 1 du présent rapport, et de déléguer à l'avocat général le pouvoir de finaliser l'entente avant sa signature en apportant les modifications mineures nécessaires, comme il est décrit dans le présent rapport;**
- 2. de demander au personnel des Services des déchets solides de formuler, en collaboration avec le Bureau de la trésorière municipale, des recommandations concernant les critères et le processus visant l'utilisation des recettes découlant des droits de municipalité hôte, et de produire un rapport à ce sujet pour le Comité des finances et du développement économique et le Conseil d'ici la fin du premier trimestre de 2022.**

Les conseillers El-Chantiry et Gower commencent par faire quelques remarques préliminaires, puis remercient le personnel pour son travail sur ce dossier.

Tanya Hein, présidente de l'association communautaire de Stittsville, insiste auprès du Comité pour que le processus soit plus transparent. Elle revient sur plusieurs points figurant dans ses observations écrites, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Les personnes suivantes ont également présenté des observations écrites :

- Harold Moore – Courriel du 30 août 2021

- Penny Horeczy – Courriel du 4 septembre 2021
- Gerry Augusta – Courriel du 6 septembre 2021
- Phil Sweetnam – Courriel du 6 septembre 2021
- Rocco Matricardi – Courriel du 7 septembre 2021

Les questions et commentaires portaient sur les conditions et les restrictions figurant dans l'entente, les postes de transfert, le suivi du volume de déchets et la transparence du contrat. Au terme de la discussion, le Comité ADOPTE les recommandations par un vote de 11 voix positives contre aucune voix négative :

ADOPTÉES par un vote de 11 VOIX AFFIRMATIVES contre 0 VOIX NÉGATIVE, réparties comme suit :

VOIX AFFIRMATIVES (10) : Les conseillers J. Cloutier, G. Darouze, E. El-Chantiry, G. Gower, A. Hubley, M. Luloff, S. Moffatt, J. Sudds, T. Tierney, L. Dudas et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (0) :

6. RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES SERVICES JURIDIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER AU 30 JUIN 2021

ACS2021-ICS-LEG-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Le Comité des finances et du développement économique recommande que le Conseil :

1. **prenne acte du présent rapport à titre d'information;**
2. **consente à ce que les coûts imprévus de renouvellement annuel des assurances municipales pour 2021-2022 soient financés au moyen du fonds de réserve pour la stabilisation des taxes de la Ville.**

REÇUES et ADOPTÉES

**SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

7. VENTE DU 5441, BOIS WILLIAM LINDSAY À SANSAR REAL ESTATE INVESTMENTS CORP.

ACS2021-PIE-CRO-0012

OSGOODE (20)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver la vente du 5441, bois William Lindsay, dont les terrains correspondent à l'entièreté de la cote foncière 04326-0277 et couvrent une superficie de 77,87 hectares (192,63 acres) (parcelle 1 dans le document 1 ci-joint), à Sansar Real Estate Investments Corp., pour la somme de deux millions cinq cent cinquante-cinq mille dollars (2 555 000,00 \$), plus la TVH, conformément à l'accord de vente et d'achat reçu.

ADOPTÉE

8. DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA REMISE EN VALEUR DES FRICHES INDUSTRIELLES - 78, 84, 86 ET 88, AVENUE BEECHWOOD, ET 69, 73, 77, 81, 85, 89 ET 93, RUE BARRETTE

ACS2021-PIE-PS-0090

RIDEAU-VANIER (12)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande ce qui suit au Conseil :

1. Approuver la demande de participation au Programme de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles présentée par Barwood Limited Partnership, propriétaire du bien-fonds situé aux 78, 84, 86 et 88, avenue Beechwood, et aux 69, 73, 77, 81, 85, 89 et 93, rue Barrette, pour une subvention versée en

vertu du Plan d'améliorations communautaires (2015) pour le réaménagement des friches industrielles n'excédant pas 1 471 324 \$ au total pour une période maximale de dix ans, sous réserve de l'adoption des modalités de l'Entente de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles, et conformément à celles-ci; le report maximal des redevances d'aménagement fixé à 1 318 875 \$ en vertu du Programme de report des redevances d'aménagement; et le versement d'une somme estimée à 393 109 \$ au fonds de la Stratégie municipale de leadership;

2. Déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure une entente de subvention pour la remise en valeur de friches industrielles avec Barwood Limited Partnership, laquelle établira les modalités de paiement de la subvention pour le réaménagement des 78, 84, 86 et 88, avenue Beechwood, et des 69, 73, 77, 81, 85, 89 et 93, rue Barrette, à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, de l'avocat général et de la trésorière municipale.

ADOPTÉES

Coordonnatrice du comité

Président